

LES NÉRISSENS



LE MOT DU PRÉSIDENT

Le 02 septembre 2018 aura lieu notre Quatrième BROCANTE et VIDE GRENIERS, ouverte aux professionnels et aux particuliers sur l'ESPLANADE du Casino à Nérès-Les-Bains.

Merci de votre participation. Venez nombreux.

Nous remercions également Monsieur le Maire et sa municipalité pour leur aide dans l'organisation de cette manifestation.

Le Président,
Patrick BOUGEROL

tél : 04 70 09 02 82 ou 06 88 33 04 80

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner ou déposer **Boutique TENTATIONS** allée du Casino, 18 rue Boisrot Desserviers
03310 NÉRIS LES BAINS Tel 04 70 09 02 82

Avant le 28 août 2018 accompagné de votre règlement.

Vos chèques seront gardés en caution et ne seront encaissés qu'après la brocante.

Toute inscription retournée sans règlement sera nulle. Merci de votre compréhension.

PARTICULIER

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉL : Portable

CARTE D'IDENTITÉ : N° DÉLIVRÉE LE :

A :

PROFESSIONNEL

ENSEIGNE :

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉL : Portable

N° de R.C. :

Nature de votre étalage (meubles, bibelots, livres, collections, et c.)

Particulier ou Professionnel : Je réserve mètres linéaires à 3 €, soit € selon l'article 8

Je joins un chèque de : € à l'ordre des Nérissens

Je m'engage à exposer à la vente, lors de la foire à la brocante des Nérissens de Nérès-les-Bains le 02 septembre 2018, que des objets anciens et d'occasion.

Après avoir pris connaissance des conditions du règlement ci-joint auxquelles, j'accepte de me conformer, je déclare donner, par la présente, mon adhésion définitive.

Fait à le 2018
Signature

LES NÉRISONS



Amis Brocanteurs, Bonjour,
Les Nérissons
sont heureux de vous convier à leur 4^{ème} Brocante et Vide Greniers.

RÈGLEMENT

- 1- Cette brocante et vide greniers se veut ouverte aux professionnels et aux particuliers.
- 2- L'installation pourra se faire le **02 septembre 2018** à partir de 6H du matin, après avoir retiré le droit d'exposition auprès des placiers présents. Après 8h, les places réservées, non occupées, seront redistribuées.
- 3- Les brocanteurs n'ayant pas réservé, ne pourront être placés que dans la mesure des places disponibles.
- 4- Toute copie d'objets ou de meubles anciens est interdite. L'association organisatrice se réserve le droit de ne pas admettre le déballage des exposants possesseurs de copies, ou de les exclure sans délai.
- 5- Les Nérissons déclinent toute responsabilité relative à l'authenticité des objets vendus, ainsi qu'en cas d'incident, de vol, de vandalisme ou d'émeute.
- 6- Aucun désistement ne peut entraîner le remboursement du montant de la réservation, sauf exception.
- 7- Toute participation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Tout contrevenant se verra immédiatement exclu par le service organisateur.
- 8- Le prix des emplacements est fixé à :
 - Professionnels et particuliers **3,00 € le mètre linéaire**
- 9- Il est rappelé aux particuliers qu'aux termes du décret du 14/11/88, ils ne seront autorisés à exercer cette activité que par exception, **deux fois l'an**, sur le territoire de leur commune ou d'une commune limitrophe avec l'accord du Maire de la commune concernée. Une autorisation de déballage vous sera remise le jour de la brocante.
- 10- Clôture des inscriptions : **impérativement le 28 août 2018.**
- 11- Pour ne pas gêner le bon déroulement de la Brocante, les exposants ne pourront remballer leur marchandise qu'à **partir de 18 H** (sauf intempéries).
- 12- Les exposants non-inscrits désirant un emplacement seront tenus de se faire inscrire dès leur arrivée auprès des organisateurs et d'acquitter les droits de place.

Pour tout renseignement sur la brocante
tél : 04 70 09 02 82 ou 06 88 33 04 80